



SOMMAIRE :

Page 1 : Édito

Page 2 : La ddffip en 2027
nouvelle rubrique « YAM »

Page 3 : Le prélèvement à la
Source ; vers un
démantèlement du service
public

Page 4 : la refonte du site
unpot.gouv.fr

Page 5 : rappels / brèves



**Conditions de travail : on mesure, on mesure, mais quand
prendra-t-on des mesures ?**

Plus on parle de la dégradation des conditions de travail, plus on reçoit sur la tête une avalanche d'études, de chiffres, de courbes qui mesurent le mal-être des salariés ou des fonctionnaires.

Mais où sont les décisions concrètes qui s'attachent à apporter des solutions ?

53 % des salariés, 68 % des managers déclarent subir un stress dans leur profession, plus de 70 % des agents du ministère considèrent que leurs conditions matérielles de travail se dégradent.

Dans le secteur privé, comme dans la fonction publique, les rapports succèdent aux rapports, les « observatoires » s'entrechoquent avec les « baromètres », mais en fait, rien n'est entrepris pour redonner de l'oxygène aux travailleurs toujours soumis à la dictature des indicateurs, du rendement et des incessantes réorganisations.

A la DGFIP, les outils de mesure de la dégradation du climat social sont particulièrement nombreux : DUERP, programme annuel de prévention (PAP), tableau de suivi de veille sociale (TBVS), fiches de signalement, enquêtes, expertises du CHSCT, registres hygiène-sécurité, rapports des inspecteurs de santé et sécurité au travail, rapports des médecins de prévention... sans parler des prétendus « espaces de dialogue » (EDD). Et tout cela pour quel résultat ?...

Pas de crédits, des suppressions d'emplois incessantes, des principes de management obsolètes, une charge de travail sans cesse augmentée, les belles études s'envolent et les mesures de ceci et de cela ne servent à rien : le mal-être continue de croître dans les services.

Non, la dématérialisation et les pseudo-simplifications ne sont pas des solutions. Il faut remettre de l'humain dans tous les rouages et ne pas se voiler la face : si les restrictions budgétaires continuent de se conjuguer avec un management dépersonnalisé, le climat social ne changera pas et la souffrance au travail continuera d'augmenter.

LES FINANCES PUBLIQUES DANS LES ARDENNES EN FEVRIER 2027 :

1 seul centre des finances publiques dans le département à la Cité administrative. Ce service dépend de la Préfecture.

Les agents sont à 48% des fonctionnaires relevant de l'ancien statut des fonctionnaires (supprimé depuis 2024), 48% de contractuels en CDD et 4% de services civils.

L'effectif est à ce jour de 60 agents se répartissant comme suit : SIP (10 agents), SIE (15 agents), SPF (5 agents), Trésorerie spécialisée Hôpitaux et Collectivités (15 agents) et service de recouvrement spécialisé toutes créances (l'État et collectivités confondues) (15 agents).

Sont également installés à la Cité administrative, les bureaux antennes de :

- la brigade régionale de vérification des particuliers et des entreprises: 5 agents
- la brigade régionale de programmation et de contrôle sur pièces des particuliers et des entreprises: 10 agents
- de l'IGN : 2 géomètres.

La rémunérations des agents :

Les contractuels sont payés au SMIC horaire avec une prime de fin d'année (13^e mois)

Les fonctionnaires sont payés pour la part fixe par un traitement indiciaire et pour la part variable (50% de la rémunération) par le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dont la dernière modification date de 2024.

Le temps de travail est le même pour tous : 48 heures, conformément aux directives européennes. Le pointage est obligatoire mais n'ouvre pas droit à récupération horaire. Un retard pendant les plages fixes entraîne systématiquement une retenue sur salaire. Une retenue sur salaire est également effectuée en cas de maladie pour les fonctionnaires. Les contractuels reçoivent les indemnités journalières de maladie par la CPAM dans les conditions de droit commun.

Jours de congés : 30 jours par an pour les contractuels et 25 jours par an pour les fonctionnaires.

L'âge légal de départ à la retraite est à 67 ans et l'âge limite fixé à 72 ans.

Rubrique YAM « Y'en a marre » :

- YAM de voir son montant imposable diminué par rapport à l'année quand on n'a pas changé d'échelon
- YAM d'entendre que les fonctionnaires sont des nantis
- YAM de nous rabâcher dans Ulysse les promotions concours et tableaux d'avancement alors qu'il n'y a pas de poste...

Le prélèvement à la Source : vers le démantèlement du service public

Lors du CTR du 10 mars dernier, le DG a annoncé deux mesures de simplifications jamais soulevées dans les débats et jamais présentées en amont (encore un bel exemple de dialogue social) :

Un IR « Limogés »

La DG a donc décidé de confier à la DDFiP de Haute-Vienne, ceci sans aucune concertation préalable, la centralisation au niveau national de tous les prélèvements liés au PAS et exécutés sur les comptes bancaires des contribuables !

À savoir :

- les impôts dus au titre des revenus des indépendants, des revenus fonciers, des pensions alimentaires, des rentes viagères à titre onéreux, certains revenus de source étrangère et le complément versé par le contribuable en cas d'option à l'acompte de confidentialité ;
- le suivi et la comptabilisation des prélèvements mensuels ou trimestriels effectués sur les comptes bancaires des usagers, ainsi que la comptabilisation des paiements en lignes effectués par l'utilisateur en régularisation d'éventuels impayés ;
- le suivi des relances amiables et l'encaissement des paiements effectués par les usagers suite à l'envoi des lettres de relance.

La DDFiP de Haute-Vienne devient donc l'unique comptable en matière de recouvrement des acomptes d'IR et des prélèvements sociaux.

Que va-t-il rester en termes de recouvrement IR dans les SIP ou dans les trésoreries mixtes ? Exclusivement le recouvrement contentieux...

Un paiement en voie de privatisation ?

Au détour d'une page des documents du CTR, il est confirmé que les TPE (mais pas seulement) auront la possibilité d'opter pour un reversement trimestriel des montants dus au titre de la retenue à la source. Là, pas de nouveauté, l'option avait été évoquée lors des différents GT. Ce qui par contre n'avait pas été explicité, c'est la suite : l'option pour le reversement trimestriel sera effectuée auprès des organismes de recouvrement des cotisations sociales, avec une globalisation de la retenue à la source et des cotisations sociales directement effectuées auprès des organismes sociaux.

L'impôt sur le revenu va donc être en partie encaissé par les organismes sociaux, qui dans un second temps le reverseront à la DGFIP.

Cela sera la première fois que l'impôt sur le revenu ne sera plus versé directement à notre administration !!

Ces deux épisodes sont révélateurs des projets actuels de la Direction Générale. Ils portent les prémices d'une centralisation, voire d'une privatisation du recouvrement, y compris du recouvrement forcé. Les services territoriaux dépouillés de leur mission seront alors condamnés à l'extinction.

Cette stratégie est pour Solidaires Finances Publiques inacceptable, car contraire à notre vision de ce que doit être la DGFIP.

L'association des usagers de l'Indrinois dans la refonte du site unpot.gouv.fr

E-PiF : Alors pour vous, être un usager c'est un art ?

Victor Boyau : C'est sûr qu'être un usager, c'est un art. Pour d'autres, ça peut être la peinture, la musique, tout ça, mais pour nous, être un usager quoi, c'est un art...

Yves Remord : Bah ouais, c'est sûr, c'est un art ...

Al Colique : Ah bah, c'est sûr, il faut dire que quelque part être un usager, c'est une communion avec l'administration quoi, c'est un accélérateur de communication dès que l'aurore darde ses rayons d'argent à travers les écharpes de brume.



E-PiF: Il faut une âme de poète pour être un usager ?

Adèle Scott : Ah putain, c'est essentiel, il faut être poète.

Victor Boyau : Moi, je dirai qu'être un usager, c'est l'esprit de camaraderie, c'est la fraternité dans l'effort contre la rudesse de la communication physique avec l'administration.

Yves Remord : Exactement !

Al Colique : C'est un peu ça !

Yves Remord : C'est les copains, c'est la camaraderie !

E-PiF: Et les risques ? Vous m'avez parlé de votre chienne Lolita.

Yves Remord : Oh, bah, c'est, bon, bah, l'accident bête, quoi, j'croisais qu'c'était une offre de remboursement d'impôt, bon bah, j'clique, bah c'était une demande de mise à la fourrière pour ma chienne, c'était Lolita, bah...

E-PiF: Et sur les individus ... ?

Yves Remord : Aussi, hein, y'a quatre cinq mois, j'étais tranquille sur le site de administration fiscale, bon bah, j'clique j'croisais qu'c'était une simple prise de contact, bon bah, c'est l'accident bête quoi. Je venais de dire que j'étais mécontent du dernier rendez-vous physique que j'avais eu à mon centre des finances. Bref 50 suppressions d'emplois dans la foulée. Enfin, c'est sûr qu'une chienne comme Lolita, j'en trouverai pas deux.

E-PiF: Mais au fond, quelle différence y a-t-il entre un bon usager et un mauvais usager ?

RIRES

Adèle Scott : Ah j'l'attendais celle-là, j'l'attendais. Non, mais le mauvais usager, bon bah, c'est le gars qui a un ordinateur avec internet, il voit un truc qui bouge et clique...

E-PiF: Et le bon usager ?

Adèle Scott : Le bon usager, c'est un gars, il a un ordinateur avec internet, il voit un truc qui bouge et il clique mais....

Yves Remord : Ce n'est pas la même chose : il y a le bon usager et il y a le mauvais usager, il y a le pleurnichard et il y a le non pleurnichard.

Al Colique : Bon, il faut expliquer, tu vois, il y a le mauvais usager, il voit un truc qui bouge, il clique, il clique. Le bon usager, il voit un truc, il clique, mais c'est un bon usager.

Adèle Scott : Voilà, c'est ça, on ne peut pas les confondre !

Yves Remord : Il y a le mauvais usager, il voit un truc, il clique, c'est sûr, alors là, on le reconnaît à la ronde, mais le bon usager, il voit un truc, il clique, mais c'est un bon usager quoi. Bon, de toute façon, c'est des questions à la con, ça ...

Al Colique : Faut leur expliquer aux gens parce qu'ils savent pas faire la différence, après.

E-PiF: On dit qu'il y a trop d'usagers...

Al Colique : Ah, ça, c'est la faute aux mauvais usagers, le bon usager il n'y en a pas de trop, hein ?

Yves Remord et Adèle Scott : Ah bah, ça c'est sûr, hein.

Al Colique : Tiens, par exemple, l'Indrinois ce n'est pas grand, 7000 km², pas plus. On ne clique que pour dire qu'internet c'est mieux que tout, alors on a limité à sept cents usagers, ça fait un usager au 1000 m², mais ça, il n'y a que le bon usager qui sait se limiter.

E-PiF: On dit qu'usage d'internet rime avec beuverie ...

TOUS : Ah, l'autre, c'est des conneries tout ça...

Al Colique : Faut dire que le bon usager il se connecte jamais sans avoir descendu 3 ou 4 litres.

Yves Remord et Adèle Scott : Ah ouais 3, 4 litres, c'est un minimum.

E-PiF: Mais ce n'est pas dangereux ?

Yves Remord : Il faut bien se dire que c'est pour se donner du courage. Vous avez déjà essayé vous de régler un problème d'évaluation foncière par le site de l'administration fiscale. Trouver une réponse à vos questions fiscales en moins d'une journée c'est un exploit, vous pouvez pas imaginer, la patience dont faut faire preuve.

Adèle Scott : Ouais et encore faut il trouver une réponse.

E-PiF: Où est ce qu'on les trouve, les bonnes réponses à ses questions ?

EN CHOEUR : Ah, bah, ça, un gars de l'Indrinois, il ne vous dira jamais où se trouve le coin à bonnes réponses...

CHANTÉ :

Internet, ça vaut pas dix zigounettes, Un vieux soutif c'est mieux que la DGPIF...

Entretien d'évaluation _ rappel des délais de recours :

Après l'entretien professionnel avec votre cheff(fe) de service, vous recevez un courriel vous indiquant que votre compte-rendu d'entretien professionnel (CREP) est accessible dans EDEN-RH. A compter de la date de réception du courriel, vous disposez d'un délai de **15 jours maximum** pour en prendre connaissance, le compléter de vos observations et le signer (la signature ne vaut pas approbation). Il est ensuite transmis automatiquement à l'autorité hiérarchique.

L'autorité hiérarchique vise le CREP, le complète éventuellement. Un deuxième courriel vous est transmis vous invitant à en prendre connaissance. Vous disposez d'un nouveau délai de **8 jours** pour le signer. Nous recommandons de prendre le temps de lire tous les éléments figurant dans le CREP. Vous pouvez également le soumettre à un élu en CAPL, un militant de Solidaires, habitués au déchiffrage des CREP, au moindre doute...

Si le CREP ne vous convient pas, s'ouvre alors à vous le monde merveilleux de la procédure d'appel en 2 voire 3 étapes...

Le recours hiérarchique (étape 1, obligatoire) doit être formulé par écrit et sur papier libre puis adressé par l'agent à l'autorité hiérarchique, via le chef de service.

Il peut porter sur tous les éléments du CREP (à l'exception des objectifs fixés pour l'année en cours) et/ou sur les éléments relatifs à la valeur professionnelle (appréciations littérales, attribution des réductions/majorations, tableau synoptique). Il doit être clair et simplement lister **TOUS** les points que vous entendez contester ultérieurement dans le cadre de la CAPL (étape 2) ou CAPN (étape 3). Les éléments non présentés ne pourront pas être repris devant la CAPL.

L'autorité hiérarchique doit accusé-réception de votre recours par écrit et notifier sa réponse dans un **délai de 15 jours francs** à compter de la date de réception de la demande. La décision de refus de l'autorité hiérarchique doit être motivée.

Si la décision de l'autorité hiérarchique ne répond pas à vos attentes, vous disposez de **8 jours pour accuser réception de la réponse et de 30 jours pour présenter un recours en CAPL** (sur l'imprimé 100-SD) par la voie hiérarchique.

Dès le stade de saisie de l'autorité hiérarchique, vous pouvez contacter vos élu(e)s pour discuter de la rédaction des différents recours.

Petit rappel de la plus haute importance : l'assemblée générale de votre syndicat préféré aura lieu le jeudi 27 avril, salle arc-en-ciel, rue d'Etion à Charleville-Mézières

Il n'est pas trop tard pour y participer, alors n'hésitez pas, venez nombreux !

C'est Laure Duthilleul qui représentera le bureau national.

**« Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie,
Je suis né pour te connaître Pour te nommer:**

LIBERTE »

Paul Eluard

